

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Agences payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr

POUR LES FONCTIONNAIRES ET LES CHEMINOTS

Il faut faire rendre gorge à la Compagnie de Gafsa

On annonce que la Conférence Consultative va se réunir le 11 courant pour rechercher les moyens financiers pratiques de porter l'allocation journalière des fonctionnaires et des cheminots de trois à cinq francs, ce qui nécessitera, paraît-il, un trou au budget de plusieurs millions. Et la guerre est finie ! Et nous sommes à la veille de voir revenir les prix anciens d'avant-guerre ! Et les simples particuliers ne bénéficieront pas, hélas ! de la bienheureuse manne qui, une fois accordée, sera bien difficile à supprimer, car l'habitude étant prise de la recevoir les bénéficiaires se déshabitueront difficilement de ne plus la toucher. Il faudra entendre les protestations ! Ah ! le joli vacarme ! Mais puisque M. le Résident Général l'a promise formellement comme don de joyeuse prise de possession de son haut poste, il faut y aller carrément sans maugréer et rechercher dans tous les coins les sommes qui seront nécessaires sans grever encore les pauvres contribuables qui n'ont d'autre voix au chapitre que de payer et se serrer le ventre, car ils n'ont pas eux, d'allocation journalière en perspective, à peine des traitements de famine ou permettant tout juste de vivre dans une demi-misère.

Nous avons parlé dans notre précédent numéro d'une trouvaille intéressante, répétons la pour qu'elle s'enfoncé bien dans la tête de Messieurs les délégués qui pourraient avoir gardé un trop bon souvenir de la brillante réception que leur fit la Cie de Gafsa en fin novembre 1913, au cours de la rapide randonnée dans la merveilleuse oasis de Tozeur.

La Cie de Gafsa, compagnie embochée par excellence, — il serait très facile de connaître très exactement dans quelle proportion nos ennemis y figurent par les coupons payés, même pendant la guerre, par l'intermédiaire du banquier Von Ernst, de Berne — compagnie qui veut encore mettre la patte sur des gisements

importants récemment découverts au Maroc de façon à être un peu plus maîtresse du marché, usa de son droit d'option sur Ain-Moularès, mis en adjudication en 1913 qui imposait l'obligation à l'amodiatrice de transporter le phosphate à Sousse par la ligne d'Henchrir Souatir alors en construction, et sur le point d'être achevée.

Se souciant fort peu de mettre en exploitation ce troisième gisement, elle obtint aisément l'autorisation de prendre sur sa concession de Redeyef les tonnages qu'Ain-Moularès devait envoyer à Sousse. Ces tonnages devaient s'élever graduellement pour atteindre le chiffre de 250.000 tonnes par an à partir de 1912. Elle n'avait aucun intérêt d'en expédier plus, le transport plus les frais de transbordement à Henchrir Souatir lui coûtant beaucoup plus que sur son propre réseau, aussi s'en tint-elle strictement au cahier des charges en 1912 de même qu'en 1913, mais en 1914 à partir de janvier même, quel bond prodigieux ! le tableau plus bas laisse le champ libre à toutes les suppositions, et permet de se demander si l'un des administrateurs n'était pas au courant des événements qui allaient se produire et ensanglanter le monde ? L'excédent des transports auquel elle n'était pas astreinte — 138.000 tonnes — représente une dépense supplémentaire de plus de cinq cent mille francs qui se décompose de la façon suivante :

Prix du transport par tonne d'Henchrir Souatir à Sousse F.	9
Transport de Tebeditt à Henchrir Souatir, et retour des wagons vides.....	0 50
Transbordement à Henchrir	0 25
TOTAL..	9 75
Transport de Redeyef à Sfax	5 85
Différence en plus par Sousse.....	3 90
Et pour l'ensemble des 138.000 X 3,90 =	538.200 francs.

Voici le relevé des expéditions sur Sousse depuis 1913 jusqu'à fin décembre 1918

	1913	1914	1915	1916	1917	1918
	TONNES	TONNES	TONNES	TONNES	TONNES	TONNES
Janvier	22.130	51.000	>	8.600	3.200	277
Février	21.950	30.000	>	14.200	5.900	>
Mars	20.850	31.000	>	15.500	2.500	>
Avril	21.750	30.000	>	15.000	2.500	>
Mai	22.070	29.000	>	17.440	5.015	>
Juin	18.274	31.000	>	18.740	1.900	>
Juillet	18.728	30.000	>	20.690	>	>
Août	18.830	32.000	>	24.170	>	>
Septembre	19.134	29.000	4.950	23.500	>	>
Octobre	22.273	28.000	9.870	11.340	>	>
Novembre	25.411	30.000	8.450	22.955	>	>
Décembre	18.041	31.000	7.750	18.775	>	>
TOTAL..	249.441 T.	382.000 T.	31.020 T.	210.910 T.	22.040 T.	277 T.

Il résulte des chiffres ci-dessus que si la Cie de Gafsa a transporté plus de 250.000 tonnes en 1914 alors que rien ne l'obligeait de le faire, elle a par contre économisé les transports suivants :

En 1915	218.980 tonnes
1916	39.090 —
1917	228.960 —
1918	249.723 —
TOTAL..	736.753 tonnes.

En calculant l'économie réalisée entre la différence des tarifs sur le S.-G. et le B.-G. et les frais supplémentaires que comporte l'envoi par

Sousse, on atteint le chiffre de trois millions environ, mais il faut encore compter les relèvements de tarifs, qui ont frappé les transports de 10 0/0, d'abord, celui-ci n'a pas été appliqué sur le S.-G., puis ceux de 25,30, et finalement de 33 0/0.

Si la Cie de Gafsa avait complètement cessé ses expéditions sur Sfax, on ne serait guère en droit de lui réclamer quelque chose, mais du moment qu'elle les a continués de façon fort appréciable, puisque l'année dernière, malgré la guerre sous-marine à outrance, elle a pu expédier par le port de Sfax plus de SEPT CENT

MILLE TONNES, presque toutes apportées et non prises sur ses dépôts, il n'y a aucune raison de lui faire un royal cadeau.

Pour nous résumer si la Cie de Gafsa a délaissé Sousse, ou peu s'en faut pendant ces quatre dernières années, c'est parce qu'elle avait intérêt à faire passer ses phosphates sur sa ligne dont les tarifs sont inférieurs de 33 0/0 à ceux du Bône-Guelma, qu'elle évitait un parcours supplémentaire de vingt kilomètres de Tebeditt à Henchrir Souatir, et les transbordements à cette dernière gare, et aussi parce qu'elle a à Sfax un outillage perfectionné qui lui permet d'embarquer 4.000 tonnes par jour, tandis qu'à Sousse elle ne possède qu'un hangar sans aucun appareil de chargement.

Pour toutes ces raisons, il faut lui faire cracher au bassinet les économies réalisées et celles qu'elle réalisera jusqu'au jour où elle aura repris les expéditions régulières sur Sousse pour un total de 250.000 tonnes par an. JEAN-SANS-PEUR.

BULLETTIN

LES Travailleurs coloniaux mobilisés

resteront à la disposition des colons

Nous demandions, il y a un mois, lorsqu'il fut question du retour des travailleurs coloniaux, qu'on les maintint à la disposition des colons qui en feraient la demande jusqu'au retour de leurs camarades mobilisés dans les armées de la République.

Nous avons vu avec plaisir que le gouvernement faisait droit à notre juste réclamation ce dont on ne saurait trop le remercier et le féliciter.

Mais il a malheureusement oublié de faire connaître les salaires qu'on devra donner.

Cette lacune peut être comblée en cinq minutes. D'après le communiqué « les agriculteurs peuvent consulter au siège de chaque contrôle civil la liste nominative de ces travailleurs et les fiches agricoles individuelles indiquant les aptitudes spéciales de chaque ouvrier et les appréciations de ses anciens patrons. »

Il ressort de ce communiqué que le gouvernement ne veut pas prendre la décision de fixer le prix de la journée de travail, il s'en remet à la perspicacité de l'employeur qui jugera l'homme à l'œuvre, car neuf fois sur dix le certificat délivré n'est qu'un certificat de pure complaisance.

A notre avis, quel que soit le certificat présenté le salaire devrait être le même pour tous : deux francs cinquante la journée ; si l'employeur croit devoir ajouter une étrenne, libre à lui, mais défense formelle et absolue de faire de la surenchère pour se procurer des travailleurs qui, sous aucun prétexte, n'auraient le droit de quitter le patron auquel ils auraient été affectés.

En fixant les prix des travailleurs mobilisés, ceux qui ne le sont pas seront obligés de se soumettre et de se contenter du même salaire, tandis que leurs prétentions augmentent tous les jours : avant-hier ils réclamaient 2 fr. 50, puis 2,75, 3 fr., 3,25 et 3,50, aujourd'hui 4 francs, et beaucoup ont des prétentions à la pièce de cent sous. Ah, mais non, voit-on un ouvrier agricole indigène payé à raison de cent sous par jour qu'il ne gagne pas ! LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Dans la Légion d'honneur
Notre vieil ami M. François Gallini, l'éminent maire de Sousse, délégué à la Conférence Consultative et conseiller général de la Corse, vient d'être fait officier de la légion d'honneur.

On ne saurait dire la joie éprouvée par tous les amis de Gallini, aussi quelle avalanche de télégrammes, de lettres ou cartes de félicitations pendant tous ces jours derniers, il en arriva de partout, de Tunis, de Bizerte, de Sfax, de Gabès, de Kairouan, en un mot de toute la Tunisie, d'Algérie, de France et de Corse.

Nous adressons à notre ami nos plus chaleureuses et affectueuses félicitations.

M. Manceron
Dans la même promotion nous relevons avec plaisir le nom de M. Manceron, préfet honoraire, secrétaire général-adjoint du Gouvernement Tunisien, chef de cabinet de M. Alapetite, et aujourd'hui de M. Flandin, qui est fait chevalier de la Légion d'honneur.

Nous le prions d'agréer toutes nos félicitations.

A la « Dépêche Tunisienne »
Notre bon confrère et ami Duran-Angliviél, démobilisé, a repris sa place de rédacteur en chef de la « Dépêche Tunisienne ». Nous saluons avec plaisir sa rentrée.

Le commandant A. Carcassonne
Notre excellent ami le chef d'escadrons Alphonse Carcassonne, directeur des services parisiens de la « Dépêche Tunisienne » et de l'Office d'hivernage et de colonisation, vient d'être l'objet d'une fort belle citation pour sa bravoure et son courage.

Mais ce que nos confrères n'ont pas signalé, c'est que Carcassonne avait quitté depuis un quart d'heure le poste de commandement donnant à tous l'exemple du mépris du danger lorsque un obus vint s'abattre sur le poste tuant net le capitaine Leroy-Beaulieu, ancien député de l'Hérault, qui l'avait remplacé.

Nous adressons à l'ami Carcassonne nos plus amicales félicitations.

La circulation fiduciaire en Algérie
La circulation des billets de la Banque de l'Algérie, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, s'élevait au 31 octobre 1918 au moment de la clôture du dernier exercice social, à 884.106.360 francs, en face d'une encaisse de 86.681.852 fr. 21.

Avant la guerre, le chiffre de la circulation fiduciaire avait atteint son maximum, le 15 octobre 1913, avec 243 millions 051 mille 510 francs, contre une encaisse métallique, à la même date, de 68.666.207 fr. 58.

Un deuil au barreau de Tunis

Nous apprenons avec peine par le journal « Le Palais » la mort survenue en Serbie du capitaine André Bourgeon, avocat au barreau de Tunis, qui a succombé à l'hôpital de Meuratz des suites de maladie.

Le capitaine André Bourgeon avait fait vaillamment son devoir devant l'ennemi, gagné ses galons et la croix de guerre.

Dans cette douloureuse circonstance, nous prions son père M. le conseiller à la Cour de Cassation Ph. Bourgeon, d'agréer l'hommage de notre profonde sympathie.

Jacques Bahar remis en liberté

Nous recevons de Jacques Bahar une laconique dépêche qui nous annonce sa mise en liberté. Nous le félicitons sincèrement d'être sorti des griffes de dame Thémis et d'avoir pu surmonter la cabale montée par le « Matin » à l'instigation probablement du sire de Fichetion-Camp.

Les journaux nous apprennent malheureusement que Mme Bahar ne pouvant surmonter le chagrin de voir son mari sous le coup de l'accusation qui pesait si injustement sur son mari, et les outrages dont elle était l'objet de la part de ses voisins, se serait suicidée en octobre dernier.

Et il s'est trouvé un juge pour maintenir en prison pendant trois mois encore un homme sur le compte duquel ne reposait qu'une fragile accusation de défaitisme ! C'est véritablement abominable pour ne pas dire scandaleux. Nous adressons à Bahar nos confraternelles condoléances.

Pour mater la spéculation

La « Petite Tunisie » émet quelquefois des idées qu'on trouve bonnes puisqu'on finit par les adopter, malheureusement parfois beaucoup trop longtemps après. Nous avons dit, voilà longtemps, qu'à

Genève, les mercredi et samedi, jours de grand marché, et les mardi et vendredi, jours de marché à Plainpalais, nous avions vu, même bien avant la guerre, que des écriteaux nombreux, bien exposés à la vue des acheteurs, indiquaient les prix de toutes les marchandises apportées, ce qui facilitait les achats, évitait la spéculation et les discussions.

La municipalité de Tunis, à l'instar de celles de Sousse et de Sfax, vient de prendre la même mesure. Félicitons-la en regrettant toutefois que sa décision soit bien tardive, car à Sousse comme à Sfax il y a beau temps qu'elle est appliquée.

La mort de M. Léal
Nous avons appris avec peine la mort de M. Léal, ancien directeur de la Sûreté publique à Tunis.

La dernière fois que nous le vîmes c'était en septembre 1915, au Restaurant Basso, au bas de la Cannebière à Marseille.

Il nous parut bien vieilli malgré la tête qu'il s'était composée et qui le rendait un peu méconnaissable; néanmoins à le voir, on lui prêtait de longues années d'existence.

Un jour cependant, il y a de cela un an passé, un ami de Montfavet, localité toute proche de Murières, en Vaucluse, où l'ancien directeur résidait, nous fit part du terrible changement qui s'était opéré en lui et des craintes de son entourage qui l'entourait de soins et d'affection.

Les amis qu'il a laissés en Tunisie le regretteront vivement.

Mathias Gébrart

Voilà, n'est-il pas vrai, un nom bien espagnol, puisqu'il fabrique du fil à Barcelona (Espagne), dont la Tunisie est approvisionnée pour longtemps.

Et quand la paix sera définitivement conclue nous les reverrons tous revenir les bons apôtres mués en espagnols, en suisses, en hollandais ou autre danois ou suédois nous vendre leur camelote boche ou leur fil, leur chocolat ou autre chose.

Les phosphates du Djebel Onk

Notre confrère et ami André Servier de la « Dépêche de Constantine », dont nous saluons le retour, a repris sa plume alerte et vive après avoir fait vaillamment son devoir, reçu plusieurs blessures et gagné la croix de guerre avec plusieurs palmes et étoiles, la médaille militaire, et enfin la croix de la Légion d'honneur, veut bien nous apprendre que M. Jonnart a préconisé, il

ya dix ans, la sortie des phosphates du Djebel Onk par la Tunisie, probablement comme nous le disions en suivant la vallée de l'oued Oum el Ksob qui passe près de la gare de Sidi Bou Becker, sur la ligne de Soussse à Henchir Souatir. Ce serait le tracé le plus économique puisque tout le massif du Djebel Onk ne nécessiterait que la construction d'une quarantaine de kilomètres de voie et ce tracé aurait le bien plus grand avantage, s'il était prolongé jusqu'à Gabès, de répondre à un but stratégique.

Mais la Tunisie permettra-t-elle cette construction qui léserait si gravement ses intérêts d'abord puisqu'elle a construit à grands frais la ligne d'Henchir Souatir à Soussse et ceux de cette ville ? Permettra-t-elle que des phosphates algériens, jetés par centaines de milliers de tonnes sur le marché viennent concurrencer — et combien ! — les nôtres puisque le tracé du Djebel Onk à Gabès est de beaucoup le plus court de tous, même beaucoup plus que celui de Metlaoui à Sfax ?

Ce tracé permettrait, il est vrai, la construction d'un port réclamé depuis si longtemps par les habitants et les autorités militaires de Gabès. Mais pour établir l'équilibre entre toutes les exploitations, il faudrait que toutes les lignes tunisiennes fussent exploitées par notre Bône-Guelma ou tout au moins qu'il y ait un tarif uniforme très bas dans toute l'Afrique du Nord pour concurrencer les phosphates d'Amérique qui, chose incroyable, étaient bien avant la guerre, malgré l'éloignement, de prendre la première place sur les marchés d'Europe.

Il va sans dire que la construction de la ligne du Djebel Onk et du port de Gabès devrait être entreprise par l'Algérie à ses frais ou aux frais des exploitants des phosphates, car malgré les avantages indéniables et incontestables que nous retirerions de cette exploitation, il ne saurait être question pour nous d'entreprendre cette construction à nos frais, car ce serait donner des verges pour nous faire fouetter ou plus exactement fournir l'outil pour nous faire concurrencer.

Mais qui voudra bien nous donner les raisons de l'envoi d'un ingénieur pour étudier le tracé puisque tous sont connus, archi-connus et reconnus !

Le rapt des Phosphates Tunisiens de KALAA DJERDA

Nous avons reçu la lettre suivante que nous avons mise précieusement de côté pour la publier en temps voulu :

UNION CENTRALE Paris, le 31 Sept. 1917.
des Syndicats
des
Agriculteurs de France
8, Rue d'Athènes
PARIS IX.
Monsieur le directeur.

Vos documents me sont bien parvenus, et je tiens à vous dire de suite combien nous en sommes reconnaissants.

Ils revêtent des tripotages inouïs

absolument inconnus des agriculteurs de France.

L'affaire de Kalaâ Djerda est un vrai scandale.

Nous vous serons extrêmement obligés de nous indiquer le moyen de bien étudier l'affaire parce que nous vous voulons la suivre de près.

Voudriez-vous m'envoyer cinq ou six exemplaires de la brochure si intéressante de M. Salomon Seibon (Requête à M. Pichon) ou me dire où on peut se la procurer.

Agréer Monsieur, etc., etc.

Quand nous avons reçu cette lettre nous ne possédions pas encore un acte précieux qui est le point de départ du rapt odieux dont nous poursuivons la nullité devant la Cour d'appel d'Alger. Si les hommes qui ont trempé dans cette vilaine et triste affaire qui a pesé si lourdement sur les destinées de la Tunisie depuis bientôt une vingtaine d'années, et leurs complices avaient autre chose dans les mains qu'un chiffon de sentence arbitrale, de l'aveu même d'un des arbitres M. Gabriel Bonnet, d'où furent systématiquement exclus les principaux intéressés, c'est-à-dire les indigènes spoliés, est-ce qu'ils n'accepteraient pas franchement de faire trancher le différend par les juges d'appel pour en finir une bonne fois pour toutes au lieu de s'enfoncer tous les jours un peu plus dans le maquis de la procédure d'où nous avons les plus grandes peines de les faire sortir pour les amener à la barre de la Cour d'Alger. Nous ne désespérons cependant pas d'y arriver, mais quand on est si sûr et si fort de son droit, est-ce qu'on ne devrait pas accepter franchement le débat ?

En attendant de reproduire en entier un article du « Bon Sens Financier » de Paris qui intéressera nos lecteurs, donnons-en la fin :

Rappelons, dit notre confrère parisien, ce que nous écrivions dans le *Bons Sens Financier* du 10 juin 1912 : « L'histoire des Phosphates Tunisiens restera comme une des plus curieuses dans le domaine des anomalies et des monstruosité de certaines affaires financières. »

Qu'on le remarque bien : il ne s'agit pas ici de racontars ou d'inventions de publicistes en mal de copie, il suffit d'ouvrir le Journal Officiel du 10 janvier 1912, pages 26 et 27, pour mesurer l'ensemble des mesures

frauduleuses et dolosives qui ont présidé à la constitution de l'affaire de Kalaâ Djerda (Paroles de M. Dumas, député).

Et plus loin l'honorable interpellateur s'écrie : « Je me demande si l'on a songé à ce que pouvaient penser ces Arabes dépouillés, volés, en voyant le représentant de la France consacrer par sa présence, réaliser lui-même l'acte qui les vole, en violant de façon monstrueuse non seulement leurs droits à eux, mais encore les plus élémentaires notions du droit tout court. » (Journal Officiel, page 26, 5^e colonne).

Vous avez bien lu : les mots ne sont pas machés, les Arabes, véritables propriétaires des phosphates ont été dépouillés et volés, et c'est un membre du Parlement qui, du haut de la tribune, dénonce publiquement l'iniquité. Aujourd'hui, nous posons la question à M. Mougeot et à M. Galicier : Quand et comment les 400 Arabes ont ils été indemnisés ? (13-1-1919).

CHRONIQUE D'HAMMAM-LIF

Par suite de la démission de l'honorable M. Bellino, survenant après celle de M. Bertrand, il ne restait plus qu'un seul conseiller municipal en exercice, M. Giorgi, industriel, fixé et résidant à Tunis.

Le gouvernement a pensé qu'une commune où tout l'hiver séjourne S. A. le Bey ne pouvait rester sans Conseil municipal, et il a nommé MM. Giorgi, vice-président-délégué, Bonrepaux fils, conseiller municipal-délégué, et le Dr Lovy, médecin de S. A., et Chandioux, conseillers municipaux.

Si nous sommes bien renseignés aucun de ces Messieurs n'habite Hammam-Lif l'hiver, de sorte que la commune va se trouver exactement comme celle de St Germain, dont tous les conseillers — sauf un — habitent Tunis, un seul de ceux-ci — plus soucieux de ses petites et fructueuses affaires que de son devoir de français, puisque mobilisable il a esquivé ses obligations militaires alors que la patrie en danger appelait tous ses enfants à l'aide — y fait de courtes apparitions le dimanche, mais ce qui ne tire pas à conséquence à St Germain où la population n'est pas nombreuse l'hiver, l'absence de toute autorité municipale à Hammam-Lif, commune de deux mille habitants, alors surtout que S. A. le Bey y séjourne aurait été non seulement regrettable mais même préjudiciable à la bonne marche des affaires communales.

Nous avons dit, dans un précédent numéro, les raisons qui ont décidé M. Bellino à résilier des fonctions peu agréables à remplir en ce moment-ci après une conversation téléphonique avec M. At, ancien fonctionnaire de la Sûreté publique, aujourd'hui secrétaire au Gouvernement Tunisien, au sujet d'une réquisition de charbon.

M. Bellino réquisitionna incontinent tout un chargement qui passait, une partie fut

prise et le reste livré à la population qui en manquait depuis plusieurs jours.

Cet acte ayant été presque blâmé parce que le charbon était réquisitionné pour Tunis par M. le Cheikh el Medina, M. Bellino se démit aussitôt de ses fonctions, et jusqu'à ce jour n'a pas reçu le moindre remerciement pour un long dévouement à la commune : M. Bertrand qui exerça les fonctions de vice-président pendant vingt ans non plus.

On a prétendu, pour atteindre M. Bellino, qu'il avait réquisitionné ce charbon pour son usine d'abord,

M. Bellino n'a pas eu de peine à réfuter ces allégations en fournissant les preuves qu'il s'était cantonné dans ses attributions en réquisitionnant du charbon dont les 9/10 des chargements sont munis d'un laissez-passer pour le compte de la Société du Dyr, pour la minoterie du Djebel Djeloud ou pour le compte des amis de M. le Cheikh el Medina, musulmans ou juifs tunisiens, ainsi qu'il résulte des bons que nous avons eu sous les yeux, et qui étaient ainsi conçus :

Cheikhat DE LA Médina
N^o
Le sieur Mohamed ben Sliman, demeurant rue El Kalfat est autorisé à faire entrer en ville 3 SACS de CHARBON pour son usage personnel.
Tunis, le -12-18.
P. le Cheikh El Medina
Signé : ILLISIBLE

Au 26 décembre dernier il avait été délivré 673 bons de 3 sacs pour de nombreux destinataires, et non pas pour un entrepôt spécial destiné à alimenter le public.

On estimera donc que M. Bellino agissait dans la plénitude des droits que lui conférait sa vice-présidence, et au surplus il était régulièrement autorisé par la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation qui lui avait fourni les feuilles de réquisition. C. Q. F. D.

De tout ceci, il résulte qu'aux bureaux de M. le Cheikh el Medina il y a des abus qui se commettent dans la distribution du charbon au profit des amis ou des amis des amis. Et cela ne saurait être toléré.

N. D. L. R. — La « Dépêche » du 2 courant annonce que le commerce du charbon est redevenu libre.

Allons-nous être approvisionnés ? Et à quel prix ?

CHRONIQUE SFAXIENNE

Mercredi matin 22 janvier ont eu lieu à Sfax, les obsèques de Madame Gauci, mère de notre confrère M. Fortuné Gauci, administrateur de la *Dépêche Sfaxienne*.

Une foule extrêmement nombreuse était venue apporter à notre confrère l'expression de sa sympathie dans le malheur qui le frappe.

Nous présentons à notre confrère nos condoléances attristées.

Le jour où nous parvint la nomination de notre cher et éminent maire comme officier de la Légion d'honneur, on peut dire que la ville était en liesse, et ce fut bientôt le défilé interminable d'amis et d'administrés allant porter au premier magistrat les félicitations sincères d'une ville justement fière de l'honneur qui lui était fait dans le personne de son digne maire. En mon nom et au nom de tous ses administrés qui sont ses amis nous lui adressons nos plus sincères et épressées félicitations.
M. E.

N. D. L. R. — L'abondance des matières nous oblige à notre grand regret de remettre à notre prochain numéro le commencement de la publication des renseignements édifiants que nous possédons sur le compte du cheikh Saïem Azoua, de Zouit-Sousse.

Nous avions différé cette publication pour contrôler certaines affirmations qui nous paraissaient trop graves pour être publiées sans nous assurer par nous-même de l'exactitude des faits.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Brami Frères et Cie, pp^{tes}. Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viangi, propriétaire : eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable. Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Stack, Boisselot, etc. Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française. Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

A CEDER

après fortune faite
GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande ville de Tunisie Belle clientèle - Facilités de paiement
Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

Chez PAONESSA, artificier
Av Jules-Ferry — TUNIS
Grand choix de drapeaux de toutes les nationalités alliées.
Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
4, avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

VÊTEMENTS J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôts. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Bevançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins de gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n^o 197, Potinville : 2 (réseau d'Hammam-Lif)

ETABLISSEMENTS OROSDI - BACK
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
Siège social : 14, rue de Londres à Paris
13 et 15, rue Es-Sadikia, 2, rue des Belges, 22, rue d'Italie
Succursale à BIZERTE

Lundi 3 Février 1919 et jours suivants
GR^{nde} EXPOSITION et mise en vente de
BLANC — LINGERIE

Occasions à tous les Comptoirs
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit et retraits et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois.

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAIX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique